

15ème législature

Question N° : 6812	De M. Bernard Perrut (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Lecture à l'école	Analyse > Lecture à l'école.
Question publiée au JO le : 27/03/2018 Réponse publiée au JO le : 03/07/2018 page : 5799		

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'importance de la lecture dans les écoles dès les classes primaires. La grande place accordée aux moyens audiovisuels et aux téléphones portables semble avoir fait peu à peu disparaître le plaisir de la lecture, qui est pourtant le meilleur moyen d'apprendre la langue, d'enrichir le vocabulaire et l'orthographe. Alors qu'une étude du Centre national du livre révèle que près de 3 jeunes sur 4 « aiment lire », il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour redonner à la lecture la place essentielle qu'elle doit avoir dans l'apprentissage de la langue au cours de la scolarité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a placé au cœur de son action éducative, dès son installation, la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Parmi ces derniers, la lecture fait l'objet d'une attention toute particulière, à la fois l'apprentissage de la lecture et de la compréhension, sans lesquelles il est impossible d'accéder aux textes et au plaisir que procure leur lecture, et le développement de l'intérêt et de la curiosité pour les livres et du goût de lire. Concernant les apprentissages, le dédoublement des classes de CP (cours préparatoire) dans les écoles de REP+ dès la rentrée 2017 est une réforme structurelle, qui permet dès à présent un meilleur accompagnement des élèves des zones fragiles au moment délicat et crucial de l'entrée dans la lecture et dans l'écriture afin d'atteindre l'objectif de 100 % de réussite dans la maîtrise de ces fondamentaux. Cette disposition sera étendue à la rentrée 2018 aux CE1 de REP+ et aux CP de REP, puis en 2019 aux CE1 de REP. D'autres mesures structurelles prolongent cet effort. À l'école élémentaire, l'heure hebdomadaire d'activité pédagogique complémentaire est réorientée vers des activités de lecture et de compréhension. Au collège, les deux heures d'accompagnement personnalisé seront consacrées à la compréhension pour les élèves de la classe de 6ème qui ont une maîtrise insuffisante ou fragile des compétences en lecture et compréhension de l'écrit selon les évaluations du début d'année ; de plus, le dispositif « Devoirs faits » a aussi pour objet de permettre une remédiation en compréhension de l'écrit et les élèves fragiles doivent être fortement incités à bénéficier de ce dispositif. En parallèle, le ministère met en place une véritable mobilisation pédagogique en faveur de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et, plus globalement, de la maîtrise du français. L'école maternelle joue un rôle fondamental dans la relation de l'enfant au langage, à la culture de l'écrit, au livre. Elle doit être, plus encore qu'aujourd'hui, une véritable école du langage, en proposant un travail régulier sur l'acquisition du vocabulaire et la découverte du principe alphabétique ainsi que sur l'écoute et la compréhension de textes lus par l'adulte, les textes chantés par les élèves, afin de préparer l'apprentissage de la lecture en classe de CP. Les assises de la maternelle, qui se sont déroulées les 27 et 28 mars derniers, ont constitué une première étape dans cette perspective ; elles ont notamment été l'occasion d'annoncer l'extension de l'instruction obligatoire dès 3 ans, pour mieux marquer l'importance de

l'école maternelle dans la réussite scolaire des élèves. De plus, les évaluations conçues par le Conseil scientifique mis en place auprès du ministre sont des outils au service des progrès des élèves, pour permettre aux enseignants de repérer au plus tôt les difficultés de certains, particulièrement en lecture, d'ajuster leur enseignement en conséquence et de l'adapter à chacun. Elles concernent déjà pour cette année scolaire tous les élèves en début de CP et de 6ème, et en REP les élèves de classe de CP en milieu d'année, à titre expérimental ; l'année scolaire prochaine, elles seront systématisées en début et en milieu de la classe de CP ainsi qu'en début de CE1, de 6ème et de seconde. Un ensemble d'outils pédagogiques est mis à la disposition des enseignants, comprenant : un état de la recherche pour diffuser les démarches les plus efficaces ; des recommandations sur la pratique de la lecture à l'école élémentaire et au collège et sur l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe, à mettre en œuvre dans les classes dès à présent ; des recommandations du Conseil scientifique pour choisir les manuels d'apprentissage de la lecture. En complément, un plan de formation en lecture pour les professeurs des écoles sera organisé : la moitié des 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue portera ainsi sur la formation à l'apprentissage de la lecture. Enfin, une action interministérielle en faveur du livre et de la lecture, menée avec le ministère de la culture, va se déployer durant les prochains mois et les prochaines années pour mobiliser la société autour de la cause du partage et du plaisir de la lecture. Ainsi, l'opération « Un Livre pour les vacances » sera reconduite en fin d'année scolaire et étendue à l'ensemble des élèves de la classe de CM2 : ils recevront tous un livre, fables choisies de Jean de La Fontaine, illustrées par Joann SFAR, qu'ils pourront lire, relire et partager en famille durant l'été, et que leurs professeurs de 6ème pourront exploiter en classe en début d'année scolaire à partir du mois de septembre. Par ailleurs, les ministères de l'éducation nationale et de la culture vont soutenir, dans le cadre de conventions tripartites fixant des objectifs qualitatifs et géographiques de déploiement, plusieurs grandes associations œuvrant en faveur du développement de la lecture et de l'écriture dans les temps scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire, afin de permettre à plus d'enfants encore de bénéficier de leurs savoir-faire et de leur engagement dans cette cause. Ils soutiendront aussi le concours « Les petits champions de la lecture », concours de lecture à voix haute destiné aux élèves de la classe de CM2 organisé chaque année par le Syndicat national de l'édition, avec l'objectif ambitieux de tripler le nombre de participants d'ici 2019 (30 000 inscrits aujourd'hui, objectif de 100 000 en 2019). Il est aussi prévu de favoriser et renforcer les collaborations entre les écoles et établissements scolaires et les établissements du service public du livre (bibliothèques et médiathèques communales, intercommunales, départementales) ; ainsi, des conventions seront systématiquement signées entre écoles et bibliothèques, et les élèves scolarisés en classe de CP se verront remettre en fin d'année scolaire une carte de bibliothèque marquant symboliquement leur entrée de plain-pied dans la lecture autonome. Parallèlement et complémentairement, le ministère de l'éducation nationale va encourager la création ou le renforcement et la revitalisation de bibliothèques dans les écoles primaires ; pour aider les équipes à élaborer des projets avec les collectivités territoriales, les bibliothèques de proximité, les associations, les libraires etc., un vademecum sera mis à leur disposition durant les semaines prochaines, et un appel à projets, lancé à la rentrée scolaire prochaine, permettra de dynamiser cette démarche. Pour les collèges et les lycées, un autre vade-mecum et un deuxième appel à projets viseront à accompagner les équipes dans la transformation des centres de documentation et d'information (CDI) en « centres de connaissance et de culture », intégrant mieux encore en un même espace, physique et dématérialisé, livres, médias numériques, activités de recherche documentaire, de lecture personnelle et de création multimédias. Enfin, une vaste campagne nationale de communication sur la lecture, à destination du grand public, sera lancée en 2019 pour inciter toutes et tous à lire et à partager la lecture, particulièrement avec les enfants. Du côté du ministère de l'éducation nationale, le site de la « Mallette des parents » sera repensé et enrichi d'un espace dédié aux parents eux-mêmes : la mallette comportera des fiches consacrées spécifiquement aux différents moyens de susciter chez l'enfant la curiosité pour le livre, l'envie de lire, d'acquérir, de développer et conserver le goût pour la lecture. Cette mobilisation de l'État et de ses partenaires et les actions et dispositions mises en place par l'éducation nationale vont redonner aux textes et à la lecture la place essentielle qu'ils doivent occuper dans la formation et la vie de nos citoyens.